



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre de-l'Île- d'Orléans, séance ordinaire du 4 décembre 2017, tenue à l'édifice municipal au 515, route des Prêtres, à Saint- Pierre de- l'Île- d'Orléans, à 20h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire

Mme Nathalie Vézina →Conseillère
M. Alain Dion → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
M. Claude Rousseau → Conseiller
M. Patrick Noël → Conseillère

et tous formant quorum.

Absent : Mme Caroline Turgeon → Conseillère

Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Gérard Cossette agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 5 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal du 21 novembre 2017 séance ordinaire

Suivi des procès-verbaux

4. Gestion financière et administrative
 - a) Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois
 - b) Calendrier des séances du conseil année 2018
 - c) Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes
 - d) Avis de motion : Règlement 445-2017 Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018
 - e) Adoption du règlement 444-2017 Règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux
 - f) Montant alloué pour le souper des bénévoles de la bibliothèque et des comités
 - g) Nominations des comités et des délégations :
 - Maire suppléant
 - Comité de sécurité publique (MRC)
 - Comité de plan de gestion des matières résiduelles (MRC)
 - Comité d'urbanisme
 - Comité consultatif agricole (MRC)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

- Comité du journal autour de l'île
 - Comité Bibliothèque Oscar-Ferland
 - Comité politique familiale
 - Comité loisirs, culture et camp de jour
 - Comité de la Villa des Bosquets
 - Comité Plu-mobile
 - Comité de service sécurité incendie
 - Comité consultatif de l'environnement
 - Comité d'embellissement
 - Comité de communication
 - Voirie
 - h) Salaire des élus-indexation
5. Sécurité publique
- a) Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque
 - b) Présentation d'une demande d'aide financière pour la formation d'un pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaire au ministère de la Sécurité publique
 - c) Priorité locale de la Sûreté du Québec
 - d) Nomination : pompier volontaire
 - e) Nomination d'un assistant au chef pompier
6. Réseau routier
- a. Soumission pour déneigement : stationnement et chemin du moulin
7. Hygiène du milieu
8. Santé et bien-être
9. Aménagement, urbanisme et développement
10. Loisirs et culture
11. Lecture de la correspondance
12. Suivi des dossiers des élus
13. Divers
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2142-2017

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.
ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2143-2017

Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017.
ADOPTÉE.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Suivi du procès- verbal

4. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2143-2017

a) Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

Sur proposition du conseiller M. François Pichette et appuyé par le conseiller M. Patrick Noël, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses du conseil, le dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation comprises entre le 1^{er} et le 30 octobre 2017 totalisant 97 835.36\$.

ADOPTÉE.

2144-2017

b) Calendrier des séances du conseil de l'année 2018

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le calendrier de séances du conseil de l'année 2018. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20h.

15 janvier	5 février	5 mars	9 avril
7 mai	4 juin	9 juillet	6 août
10 septembre	1er octobre	5 novembre	3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE.

2145-2017

c) Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes (22 décembre au 3 janvier inclusivement)

Le bureau municipal sera fermé au public du 22 décembre au 3 janvier 2018 inclusivement.

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par le conseiller M. Patrick Noël, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer le bureau municipal du 22 décembre 2017 au 3 janvier 2018 inclusivement.

ADOPTÉE.

d) Avis de motion : Règlement 445-2017 Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018

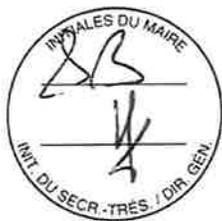
Je, Alain Dion, conseiller, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 445-2017 Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

e) Adoption du règlement 444-2017: code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux ;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté le 7 novembre 2016 un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux ;

CONSIDÉRANT que le Projet de loi numéro 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c. 17) oblige de modifier le code d'éthique des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 21 novembre 2017;

**Il est proposé par François Pichette
Et appuyé par Nathalie Vézina**

2146-2017

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter le Règlement no 444-2017 intitulé « Règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux » et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil adopte le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans tel qu'il a été révisé en décembre 2017 et annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 : RÉGLEMENTATION ANTÉRIEURE

Le Règlement no 436-2016 intitulé « Règlement adoptant un code l'éthique et de déontologie pour les élus municipaux » est par la présente abrogé.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

**Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.
ADOPTÉE.**

f) Montant alloué pour le souper de Noël des bénévoles de la bibliothèque et des comités 2017

2147-2017

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer un budget de 45\$ par personne bénévole pour le souper de Noël 2017. Ne pas
ADOPTÉE.

g) Nominations des comités et des délégations : .

2148-2017

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer les personnes suivantes :

Mairesse suppléante : **Caroline Turgeon pour 2 ans**

Comité de la sécurité civile : **Alain Dion**

Comité de service de sécurité incendie : **Claude Rousseau et Patrick Noël**

Comité de plan de gestion des matières résiduelles (MRC) : **Alain Dion,
Patrick Noël**

Comité consultatif agricole (MRC) : **Caroline Turgeon**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Comité du journal autour de l'île : ~~Nathalie Vézina~~ **Patrick Noël**
Comité bibliothèque Oscar-Ferland : **François Pichette (responsable), Claude
Rousseau, Nathalie Vézina**

Responsable des questions familiales et aînés : **Caroline Turgeon**

Comité de la politique culturelle, loisirs et camp de jour :

Sylvain Bergeron (responsable)

Claude Rousseau

François Pichette

Nathalie Vézina

Caroline Turgeon

Alain Dion

Patrick Noël

Comité de la Villa des Bosquets : **Caroline Turgeon, François Pichette**

Comité PluMobile : **Nathalie Vézina**

Comité d'embellissement : **Caroline Turgeon et Patrick Noël**

Comité de l'Environnement : **Alain Dion, François Pichette et Patrick Noël**

Comité de la voirie : **Alain Dion, Claude Rousseau et François Pichette**

Comité de communication : **François Pichette et Nathalie Vézina**

Comité Consultatif d'urbanisme : **François Pichette et Claude Rousseau**

ADOPTÉE.

2149-2017

h) Salaire des élus indexation-

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas indexer le salaire des élus au 1er janvier 2018.

ADOPTÉE.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie, sanctionnée le 16 juin 2000, par l'Assemblée nationale du Québec, oblige les municipalités régionales de comtés à établir, en liaison avec les municipalités locales, un Schéma de couverture de risques en incendie en conformité avec les orientations déterminées par le ministère de la Sécurité publique du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre local est intégré au plan de mise en œuvre régional inclus dans le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités de l'île doit adopter le plan de mise en œuvre et émettre un avis favorable au schéma de couverture de risques en incendie ;

2150-2017

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal a pris connaissance du plan de mise en œuvre accompagné des coûts approximatifs des diverses mesures et en approuve le contenu.

ADOPTÉE.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

b) Présentation d'une demande d'aide financière pour la formation d'un pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaire au ministère de la Sécurité publique

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Pierre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Pierre prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de l'Île d'Orléans en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé paret appuyé par.....et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ce pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique.

2151-2017

Il est proposé par le conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. François Pichette et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation d'un pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE.

c) Priorité locale de la Sûreté du Québec

**Sécurité routière : Vélo et respect de la sécurité routière par les cyclistes
Dépassement des autobus scolaires lors d'arrêt par les automobilistes**

Prévention du crime : Vandalisme à Logisport

**Couverture d'événements spéciaux : Invitation à nos fêtes
Félicitations pour leur présence à nos activités.**

2152-2017

Sur proposition du conseiller M. Patrick Noël et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier de leurs présences.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2153-2017
d) Nomination d'un pompier volontaire
Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Patrick Noël à titre de pompier volontaire.
ADOPTÉE.

2154-2017
e) Nomination d'un assistant au chef pompier
Sur proposition du conseiller M. Patrick Noël et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Maurice Bouchard, lieutenant, au poste d'adjoint au chef pompier.
~~M. Bouchard possède les deux titres.~~
ADOPTÉE.

6. RÉSEAU ROUTIER

a) Soumission pour déneigement des stationnements et du chemin du Moulin;

2155-2017
Sur proposition du conseiller M. Patrick Noël et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Réal Lachance selon l'offre présentée au montant de 13 337.10\$ pour le déneigement des terrains de stationnements et du chemin du moulin pour l'année 2017 et 2018, soit une période de deux ans.
ADOPTÉE.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. LOISIRS ET CULTURE

11. CORRESPONDANCE

a) Lecture de la correspondance

De Mme Caroline Aubin sur le projet d'étude de traverse de piétons sur le chemin Royal.

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Les conseillers présentent un compte rendu de leurs activités, des diverses rencontres avec les citoyens et recommandations pour la municipalité.

13. DIVERS

14. PERIODE DE QUESTIONS



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

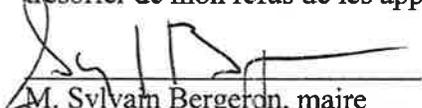
En conséquence :

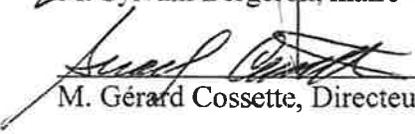
2156-2017

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de levée la séance à 20h48.

ADOPTÉE.

Je, Sylvain Bergeron, j'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


M. Sylvain Bergeron, maire


M. Gérard Cossette, Directeur général/secrétaire- trésorier